Des infractions sérieuses à la discipline, l'habitude de se servir de paroles inconvenantes et l'introduction d'ouvrages irréligieux ou immoraux sont des cas d'exclusion.

se

ek

Di

se

de

fra

m

au n'a

ter

les

av

le

pre

pre arr

L'usage du tabac est défendu.

Pour être admis, chaque élève doit présenter un certificat de bonne conduite.

Deux examens partagent l'année, l'un vers la fin de janvier et l'autre, à la fin de juin et après chacun d'eux, les notes obtenues sont envoyées aux parents.

L'année scolaire est divisée en deux termes, de cinq mois chacun.

CONDITIONS PECUNIAIRES.

Pension et enseignement, par semestre				\$67	50
Lavage et racco					
Literie		do	•••••	5	00
Total				\$80	00

Musique :--

Leçons de Piano, par semestre	\$12	50
Usage du Pianododo		00
Usago de la Bibliothèquedo		50

Tout dommage causé par les élèves au mobilier du Collége est chargé au compte des parents.

La Bande du Collége est l'objet d'un soin tout spécial, et elle est abondamment pourvue de toutes sortes d'instruments. Ceux qui désireraient en faire partie, auront à s'entendre avec celui qui en est chargé.

N.B.—Le dessin et la musique vocale n'entraînent aucune dépense supplémentaire.